

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres en exercice : **36**
Nombre de membres présents : 35
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 36
Quorum : 19

Délibération n° 2026-05-099

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Baugy, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 12 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260518-2026-05-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026
Publication : 20/05/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DUCATEAU, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme HOSPITAL, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, M. PUILLET, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTICALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PISKOREK.

POUVOIRS : M. PISKOREK à M. PUILLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BARREAU.

OBJET : AVIS SUR LE DOSSIER DE MODIFICATION N°6 DU PLUi DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BOURGES PLUS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles R.104-33 à 104-37 du Code de l'urbanisme selon lesquels l'avis du Conseil communautaire de La Septaine est sollicité pour émettre un avis sur le dossier de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bourges Plus ;
- Vu le mail en date du 03 avril 2026 de la Communauté d'agglomération de Bourges Plus ;
- Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- PRONONCE un avis FAVORABLE SANS RÉSERVE sur le dossier de modification n°6 du PLUi de Bourges Plus.

Vote :

Défavorable : 0

Abstention : 0

Favorable sans réserve : 36

- Autorise Madame la Présidente à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier dans le cadre de cette présente décision.

Pour extrait conforme

Fait à Avord, le 19 mai 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ



Le Secrétaire
Pascal BARREAU

Diffusion internet cc-laseptaine.fr